Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le
ID : 035-200102275-20261015-DELIB202610122-DE

Département d'Ille et Vilaine
Commune de La Chapelle-Fleurigné

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le quinze octobre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de La Chapelle-Fleurigné, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, 15 rue du Relais, sous la présidence de Monsieur Alain FORÊT, Maire.

Date convocation : 08.10.2026 **Affichage** : 09.10.2026
Nombre de conseillers En exercice : 23 Présents : 19 Absent : 1 Pouvoirs : 3 Votants : 22

Présents : FORÊT Alain, Maire ; BUSSON Gérard, BOISSON Virginie, LESENECHAL Maurice, HUBERT Chantal, CHATAIGNER Eric, Adjoints ; MOUTEL Joseph, GENOUVRIER Marie-Christine, JOSSELIN Gildas, PRODHOMME Annie, MOCHON Nathalie, TOUCHEFEU Sandrine BEILLEVERT Valérie, MONTEMBAULT Anthony, CHEREL Yvonnick, QUESNE Thierry, GUILLERY Emmanuelle, HIGUINEN Angélique, CHESNAIS Mathis.

Absents excusés : LEROY Charlène, (pouvoir à Mme MOCHON), BOULANGER Benjamin (pouvoir à M. CHATAIGNER), MAGNET Aurore (pouvoir à M. CHESNAIS)
Absent : BUCCO Mattéo.

Votes
Pour : 22 Contre : 0 Abstentions : 0

Secrétaire de séance : Mme Emmanuelle GUILLERY.

N°2026-10-122 DEVIS POUR AMENAGEMENT D'UN ESPACE « SPORTS ET LOISIRS »

Le Maire informe les élus que, dans le cadre du Plan local d'urbanisme (PLU) de La Chapelle-Janson, des terrains situés à proximité du plan d'eau ont été classés en zone naturelle de loisirs (NL), tandis que le petit terrain de football est classé en zone urbaine à vocation sportive et de loisirs (UL).

Dans le cadre de son projet de réalisation d'un terrain multisports, la commune a sollicité « SPORT INITIATIVES » afin de réaliser une étude de faisabilité. Cette mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage comprend les prestations suivantes :

- Diagnostic et analyse des besoins : **3 050,00 € HT**
- Élaboration de scénarios : **5 200,00 € HT**
- Rédaction du programme : **2 000,00 € HT**

Le montant total de cette mission s'élève à **10 250,00 € HT, soit 12 300,00 € TTC**.

Il est précisé qu'un levé topographique de l'emprise du terrain retenu pour le projet devra être réalisé au préalable. Le Maire précise que le conseil municipal des jeunes, qui sera mis en place prochainement, sera associé à ce projet.

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur cette proposition.

Entendu le présent exposé,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** de confier à **« SPORT INITIATIVES »** l'étude de faisabilité d'un espace sports et loisirs sur les terrains situés à proximité du plan,
- **ACCEPTE** la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour un montant de **10 250,00 € HT-12 300,00 € TTC,**
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la proposition avec **« SPORT INITIATIVES »** et tous documents concernant cette affaire.

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
La délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le
ID : 035-200102275-20261015-DELIB202610122-DE

Pour extrait certifié conforme
Au registre des délibérations
A La Chapelle-Fleurigné, le 15 octobre 2026
Le Maire, Alain FORÊT.

La secrétaire de séance,
Mme Emmanuelle GUILLERY.

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
La délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.